

SAS -18°

13 chemin des Chaudronniers
94310 ORLY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025
SIREN 480571280

TALENZ ALTEIS AUDIT

(Siège) Le Trifide - 18 rue Claude Bloch | 14050 Caen Cedex 4 | Téléphone : 02.31.46.23.23 | E-mail : secretariat-caen@talenz-alteis.fr
62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : secretariat-paris@talenz-alteis.fr

www.talenz-audit.fr

SAS au capital de 124 000 € | SIRET 33971386900016 | RCS Caen 339 713 869 | TVA Intracommunautaire FR 61339713869
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Normandie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Associé unique de la société -18°,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société -18° relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

TALENZ ALTEIS AUDIT SAS

Kahina AIT-AOUDIA
Commissaire aux Comptes
Associée

Bilan & Compte de résultat

-18°

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	42 768	24 886	17 881	0,08	5 650	0,03
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	3 688 167	1 159 098	2 529 069	11,42	1 588 650	7,50
Autres immobilisations corporelles	1 812 599	1 255 160	557 439	2,52	628 768	2,97
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	690 073		690 073	3,12	1 274 014	6,01
Immobilisations financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Participation	601 512		601 512	2,72	601 512	2,84
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	390 658		390 658	1,76	388 158	1,83
Total de l'actif immobilisé (III)	7 225 777	2 439 144	4 786 632	21,62	4 486 752	21,17
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements	1 194 288		1 194 288	5,39	779 427	3,68
En cours de production						
Produits finis	3 561 080		3 561 080	16,09	4 388 554	20,70
Marchandises	1 157 644	7 925	1 149 719	5,19	1 149 486	5,42
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	3 253 035	46 161	3 206 874	14,49	3 648 865	17,22
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					317 357	1,50
. Personnel	8		8	0,00	600	0,00
. Organismes sociaux					250	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 537 255		1 537 255	6,94	1 190 080	5,61
. Autres	1 377 688		1 377 688	6,22	325 970	1,54
Charges constatées d'avance	301 523		301 523	1,36	502 179	2,37
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres						
. Autres titres						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	5 023 453		5 023 453	22,69	4 406 299	20,79
Total de l'actif circulant (IV)	17 405 975	54 086	17 351 889	78,38	16 709 068	78,83
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	24 631 751	2 493 230	22 138 521	100,00	21 195 820	100,00

-18°

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé : 156 000)	156 000	0.70	156 000	0.74
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	15 600	0.07	15 600	0.07
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	4 659 660	21.05	3 491 434	16.47
Résultat de l'exercice	2 239 831	10.12	3 168 226	14.95
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	181 738	0.82	181 738	0.86
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	7 252 828	32.76	7 012 997	33.09
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	30 256	0.14		
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)	30 256	0.14		
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 535 494	25.00	4 323 702	20.40
Emprunts et dettes financières diverses	150 677	0.68	603 195	2.85
Instrument financiers à terme				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	103 181	0.47		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 083 254	32.00	7 094 755	33.47
Dettes fiscales et sociales	1 474 973	6.66	1 538 966	7.26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 400	0.23		
Autres dettes	455 434	2.06	620 290	2.93
Produits constatés d'avance	2 023	0.01	1 916	0.01
TOTAL DES DETTES (III)	14 855 437	67.10	14 182 823	66.91
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	22 138 521	100,00	21 195 820	100,00

-18°

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises	10 019 520	22,54	10 458 232	24,64	-438 712	-4,18	
Production vendue	34 423 537	77,46	31 988 593	75,36	2 434 944	7,61	
Montant net du chiffre d'affaires	44 443 056	100,00	42 446 825	100,00	1 996 231	4,70	
Production stockée	-827 474	-1,85	1 102 435	2,60	-1 929 909	-175,05	
Production immobilisée	13 055	0,03			13 055	N/S	
Subventions	71 337	0,16	17 413	0,04	53 924	309,68	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 438	0,01	75 615	0,18	-71 177	-94,12	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 329 875	7,49			3 329 875	N/S	
Autres produits	2 315 682	5,21	727 836	1,71	1 587 846	218,16	
Total des produits d'exploitation (I)	49 349 969	111,04	44 370 124	104,53	4 979 845	11,22	
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises	7 053 847	15,87	6 584 563	15,51	469 284	7,13	
Variation de stocks	-4 610	-0,00	-132 494	-0,30	127 884	96,52	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	11 533 604	25,95	11 567 283	27,25	-33 679	-0,28	
Variation de stocks	-414 861	-0,92	293 282	0,69	-708 143	-241,44	
Autres achats et charges externes (1)	9 673 806	21,77	8 422 425	19,84	1 251 381	14,86	
Impôts, taxes et versements assimilés	315 583	0,71	317 641	0,75	-2 058	-0,64	
Salaires	3 956 442	8,90	3 745 349	8,82	211 093	5,64	
Cotisations sociales	1 574 092	3,54	1 540 491	3,63	33 601	2,18	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	525 352	1,18	285 195	0,67	240 157	84,21	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	49 140	0,11	7 462	0,02	41 678	558,54	
Dotations aux provisions	30 256	0,07			30 256	N/S	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	3 169 121	7,13			3 169 121	N/S	
Autres charges	8 433 184	18,98	6 863 273	16,17	1 569 911	22,87	
Total des charges d'exploitation (II)	45 894 957	103,27	39 494 471	93,04	6 400 486	16,21	
(1) Y compris :							
Redevances de crédit-bail mobilier	1 093 244	2,46	447 815	1,06	645 429	144,13	
Redevances de crédit-bail immobilier							
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 455 012	7,77	4 875 653	11,49	-1 420 641	-29,13	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers :							
De participation (2)	5 561	0,01	1 544	0,00	4 017	260,17	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)							
Autres intérêts et produits assimilés	11 218	0,03	49 229	0,12	-38 011	-77,20	
Reprises sur dépréciations et provisions							
Différences positives de change							
Produits des cessions d'immobilisations financières							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie							
Total des produits financiers (V)	16 779	0,04	50 772	0,12	-33 993	-66,94	
Charges financières :							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions							
Intérêts et charges assimilés (3)	248 826	0,56	207 942	0,49	40 884	19,66	

-18°

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
Différences négatives de change								
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)	248 826	0,56	207 942	0,49	40 884	19,66		
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-232 047	-0,51	-157 170	-0,36	-74 877	-47,63		
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	3 222 965	7,25	4 718 483	11,12	-1 495 518	-31,68		
Produits exceptionnels			1 543 935	3,64	-1 543 935	-100,00		
Total des produits exceptionnels (VII)			1 543 935	3,64	-1 543 935	-100,00		
Charges exceptionnelles			1 478 048	3,48	-1 478 048	-100,00		
Total des charges exceptionnelles (VIII)			1 478 048	3,48	-1 478 048	-100,00		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			65 887	0,16	-65 887	-100,00		
Participation des salariés (IX)	335 384	0,75	527 703	1,24	-192 319	-36,43		
Impôts sur les bénéfices (X)	647 750	1,46	1 088 441	2,56	-440 691	-40,48		
Total des Produits (I+III+V+VII)	49 366 748	111,08	45 964 831	108,29	3 401 917	7,40		
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	47 126 917	106,04	42 796 605	100,82	4 330 312	10,12		
BENEFICE OU PERTE	2 239 831	5,04	3 168 226	7,46	-928 395	-29,29		
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>					

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 22 138 521,46 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 239 831,12 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

SOMMAIRE

1. **REGLES ET METHODES COMPTABLES**
2. **AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**
 - 2.1. Changement de méthode
 - 2.2. Engagements départs à la retraite
 - 2.3. Provisions pour risques
 - 2.4. Entité qui établit les états financiers consolidés
3. **NOTES SUR LE BILAN ACTIF**
 - 3.1. Actif immobilisé
 - 3.2. Amortissements
 - 3.3. Tableau des filiales et participations
 - 3.4. Tableau des dépréciations
 - 3.5. État des stocks et en-cours
 - 3.6. Etat des créances
 - 3.7. Précisions complémentaires
4. **NOTES SUR LE BILAN PASSIF**
 - 4.1. Capital social
 - 4.2. Tableau de variation des capitaux propres
 - 4.3. Provisions
 - 4.4. Etat des échéances des dettes
 - 4.5. Précisions complémentaires
5. **INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**
 - 5.1. Ventilation du chiffre d'affaires
 - 5.2. Produits à recevoir et charges à payer
 - 5.3. Produits et des charges imputables à un autre exercice
 - 5.4. Honoraires des commissaires aux comptes
 - 5.5. Autres informations relatives au compte de résultat
6. **INFORMATIONS RELATIVES A LA FISCALITE**
 - 6.1. Crédits d'impôts
 - 6.2. Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices
 - 6.3. Intégration fiscale
7. **INFORMATIONS RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION**
 - 7.1. Rémunérations des dirigeants
8. **INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**
 - 8.1. Crédit-bail
9. **INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF**
 - 9.1. Effectifs par catégorie

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

- Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La société applique le traitement comptable sur les actifs défini par les règlements CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 et CRC 2004-06 du 23 novembre 2004. La société n'utilise pas d'actifs devant faire l'objet d'une décomposition.

- La valeur brute des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La participation détenue dans la société AMORINO US CORP n'est pas dépréciée.
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1. Changement de méthode

Le règlement ANC 2022-06 modifie notamment la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et/ou des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Incidences du changement de méthodes sur les principaux postes de l'exercice 2025

a) Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Ce changement de méthode n'a pas d'incidence significative sur l'exercice 2025, à l'exception des cessions d'actifs :

- En 2025, les produits de cessions d'immobilisations (3 330 K€) et les valeurs nettes comptables correspondantes (3 169 K€) sont classées en résultat d'exploitation.
- En 2024, ces opérations sont présentées en résultat exceptionnel (produits 1 510K€ et charges 1 461 K€).

b) Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Ce changement de méthode n'a pas d'incidence significative sur l'exercice 2025.

Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Dans la colonne comparative :

- La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » ;
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

2.2. Engagements départs à la retraite

La convention collective appliquée est celle du Glaces Sorbets et Crèmes Glacées. Aucun contrat de travail ou autre ne prévoit d'indemnités de fin de carrière. Les dirigeants non titulaires d'un contrat de travail ont été exclus du calcul de l'engagement car ils ne sont pas bénéficiaires de ces indemnités.

Une évaluation de l'engagement a été effectuée selon la méthode "rétrospective des unités de crédit projetées" désignée par la norme IAS 19 en retenant notamment les hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite dans le cadre d'un départ volontaire.
- Age estimé de départ à la retraite : 65 à 67 ans selon les salariés.
- Taux de charges patronales : 31% pour les ouvriers, 43 % pour les non-cadres et 50 % pour les cadres.
- Taux d'actualisation : 4,22 %.

Selon ces hypothèses, le montant de l'engagement au 31 décembre 2025 ressort à 302 592 euros contre 289 141 euros au 31 décembre 2024.

L'option de comptabiliser une provision correspondant à cet engagement n'a pas été retenue par la société.

2.3. Provisions pour risques

A fin 2025, des provisions ont été comptabilisées sur la base et dans la limite des risques tels qu'estimés par les conseils de la société.

2.4. Entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	SERENI GROUP
	Adresse	13 Chemin des chaudronniers - 94130 ORLY
	N° d'identification	444432397
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	13 Chemin des chaudronniers - 94130 ORLY

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	SCUDERIA
	Adresse	13 Chemin des chaudronniers - 94130 ORLY
	N° d'identification	993670470
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	13 Chemin des chaudronniers - 94130 ORLY

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	16 468	26 300		42 768
Immobilisations corporelles	5 434 911	5 053 603	4 297 675	6 190 839
Immobilisations financières	989 670	125 718	123 218	992 170
TOTAL	6 441 049	5 205 621	4 420 893	7 225 777

Précisions sur les postes d'immobilisations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	26 300				
Immobilisations corporelles	763 479		4 290 124		
Immobilisations financières			125 718		
Total	789 779		4 415 842		

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors services
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	789 779		3 499 067		8 829
Immobilisations financières			123 218		
Total	789 779		3 622 285		8 829

3.2. Amortissements

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 817	14 069		24 886
Immobilisations corporelles	1 943 479	525 352	40 505	2 414 258
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 954 297	539 421	40 505	2 439 144

Détail des amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée	Mode
Concessions et droits similaires	7 818	5 212	2 606	3 ans	Linéaire
Concessions de droit & similaire (CE)	26 300	11 024	15 276	1 an	Linéaire
Concessions de logiciels (hors CE)	8 650	8 650	0	2 ans	Linéaire
Matériel industriel	3 458 821	963 850	2 494 970	de 1 à 10 ans	Linéaire
Matériel industriel (CE)	229 347	195 248	34 098	7 ans	Linéaire
Installations générales - Agencements	1 368 885	865 132	503 753	de 1 à 10 ans	Linéaire
Installations générales - Agencements (CE)	125 101	109 506	15 595	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	960	960	0	de 1 à 2 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	157 619	139 925	17 694	de 1 à 3 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique (CE)	1 580	1 580	0	3 ans	Linéaire
Mobilier	92 352	71 955	20 397	de 1 à 10 ans	Linéaire
Mobilier (CE)	66 103	66 103	0	5 ans	Linéaire
Avances et acomptes / immos corporelles	213 197	0	213 197	Non amortis	
Avances et acomptes / immos corporelles (CE)	378 650	0	378 650	Non amortis	
Avces et acptes leaseback	98 226	0	98 226	Non amortis	
TOTAL	6 233 606	2 439 144	3 794 462		

Précisions sur les postes d'amortissements

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			Dotations exceptionnelles
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	
Immobilisations incorporelles		14 069		
Immobilisations corporelles		511 283		
Immobilisations financières				
Total		525 352		

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles		40 505	
Immobilisations financières			
Total		40 505	

3.3. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Montant des engagements donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex	Obs.
----------------------------	------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--	---	------------------------------------	-----------------------------------	---	------

Renseignements concernant les filiales (plus de 50% du capital détenu)

US CORP	-1 203 874	100%	1 512	1 512				1 491 886		
A. Total des filiales			1 512	1 512	0	0			0	

Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)

B. Total des participations			0	0	0	0			0	

C. Total des filiales et des participations (A + B)			1 512	1 512	0	0			0	
--	--	--	--------------	--------------	----------	----------	--	--	----------	--

3.4. Tableau des dépréciations

Rubriques	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours	3 548	4 901	525	7 925
Créances	5 836	44 239	3 914	46 161
Total	9 384	49 140	4 439	54 086

3.5. État des stocks et en-cours

Stocks et en cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnements	1 194 288	779 427
Encours de production		
Produits finis	3 561 080	4 388 554
Marchandises	1 157 644	1 153 034
Total	5 913 013	6 321 015

Dépréciation des stocks et en cours	Exercice N	Exercice N-1	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements			
Encours de production			
Produits finis			
Marchandises	7 925	3 548	Note 1
Total	7 925	3 548	

Note 1 : A la clôture de l'exercice, une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'entrée dans les stocks

3.6. Etat des créances

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	390 658		390 658
Créances de l'actif circulant	6 167 986	6 167 986	
Charges constatées d'avance	301 523	301 523	
Total	6 860 167	6 469 509	390 658

3.7. Précisions complémentaires

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

Le capital social est constitué d'actions ordinaires.

Mouvements des titres	Nombre	Val nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1 560	100,00	156 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1 560	100,00	156 000

4.2. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	156 000						156 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport							
Ecart de réévaluation							
Ecart d'équivalence							
Réserve légale	15 600						15 600
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	3 491 434	3 168 226	-2 000 000				4 659 660
Résultat de l'exercice	3 168 226	-3 168 226				2 239 831	2 239 831
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	181 738						181 738
Total des capitaux propres	7 012 997		-2 000 000			2 239 831	7 252 828

4.3. Provisions

Tableau des provisions					
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques		30 526			30 526
Provisions pour charges					
Total		30 526			30 526

Les provisions pour risques concernent des litiges en matière sociale.

4.4. Etat des échéances des dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	5 686 172	707 339	4 291 333	687 500
Fournisseurs et comptes rattachés	7 083 254	7 083 254		
Autres dettes	1 980 806	1 980 806		
Produits constatés d'avance	2 023	2 023		
Total	14 752 255	9 773 422	4 291 333	687 500

4.5. Précisions complémentaires

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires			
Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'activités	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-1 proforma (1) & (2)
Ventes de marchandises	10 019 520	10 458 232	9 291 098
Ventes de produits finis	31 689 669	29 615 172	29 545 083
Prestations de services	2 733 868	2 373 421	2 373 421
Total	44 443 057	42 446 825	41 209 603
<i>Cf. Note (2)</i>			-1 237 222

Ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-1 proforma (1) & (2)
France	18 532 495	17 033 952	17 033 952
Etranger	25 910 561	25 412 873	24 175 651
Total	44 443 056	42 446 825	41 209 603
<i>Cf. Note (2)</i>			-1 237 222

Note (1) A compter de 2024, les ventes macarons ont été rattachées et comptabilisées en ventes de marchandises. Au titre de l'exercice 2024, le reclassement ayant été partiel, un montant de 1 165K€ est reclassé en complément dans la colonne "proforma"

Note (2) A compter de 2025, les redevances facturées à certains franchisés export ont été reclassées et figurent en "autres produits" pour 1 565 165€. La colonne "proforma" présente les données de 2024 après un reclassement équivalent

Reclassement "redevances franchisés export"	Montants 2024
Ventes de marchandises	2 094
Produits finis	1 235 129
Total reclassé	1 237 222

5.2. Produits à recevoir et charges à payer

Les tableaux suivants résument les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	217 914
Autres créances	25 705
Disponibilités	6 557
TOTAL	250 176

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	4 208
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 397 117
Dettes fiscales & sociales	1 036 933
Autres dettes	442 592
TOTAL	2 880 850

5.3. Produits et des charges imputables à un autre exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir

Produits à recevoir sur cits et comptes rattachés	Montant
Clients - produits non encore fact.(418000)	169 283
Fae hcp(418009)	10 159
Fae cpf(418029)	37 603
Fae groupe pistache(418089)	870
TOTAL	217 914

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rabais remises ristour. à obtenir(409800)	20 144
C/c intérêt groupe cph(455809)	5 561
TOTAL	25 705

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts cat(518700)	6 557
TOTAL	6 557

Charges à payer

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus à payer (518100)	4 208
TOTAL	4 208

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs (408100)	570 505
FNP CPH (408139)	178 164
FNP CPF (408149)	514 308
FNP CP INT (408159)	134 141
TOTAL	1 397 117

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	301 523
TOTAL	301 523

5.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	27 300	N/A
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		
Total	27 300	N/A

5.5. Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6. INFORMATIONS RELATIVES A LA FISCALITE

6.1. Crédits d'impôts

Crédits d'impôts	
	Montant
Mécénat (dons)	43 312
Total	43 312

6.2. Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices (IS)				
Taux d'imposition :	25%	Montant brut	Impôt (économie)	Montant net
IS sur résultat courant		3 222 965	805 741	2 417 224
- IS sur Produits non imposables				
+ IS sur charges non déductibles		159 005	39 751	119 254
+ IS sur produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer				
- IS sur charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire		617 722	154 431	
= IS sur résultat fiscal courant		2 764 248	691 062	2 073 186
IS sur résultat exceptionnel				
- IS sur Produits non imposables				
+ IS sur charges non déductibles				
+ IS sur produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer				
- IS sur charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire				
= Impôt		2 764 248	691 062	2 073 186
- Crédits d'impôts			43 312	43 312
= Impôt payé		2 764 248	647 750	2 029 874

6.3. Intégration fiscale

Le capital est détenu à 100% par la société CPH.

En date du 12 avril 2017, la société CPH a opté pour le régime d'intégration fiscale conformément aux dispositions de l'article 223A du CGI.

La convention retenue prévoit que l'impôt est supporté par chaque société (mère et filiales) comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par les groupes liés aux déficits sont conservées dans la société mère mais sont considérés comme un gain immédiat de l'exercice et non comme une simple économie de trésorerie.

7. INFORMATIONS RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION

7.1. Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1. Crédit-bail

Engagements de crédit-bail		
Contrats de crédit-bail (a)	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Crédit bail mobilier	4 512 484	60 144
Crédit bail immobilier		

Engagements de crédit-bail						
Lignes à développer par catégorie d'immobilisations	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette	
			De l'exercice	Cumulées		
Matériel industriel	5 400 715	5 400 715	594 556	952 783	4 447 932	
Matériel informatique	255 430	255 430	60 601	164 821	90 609	
Matériels Divers	195 124	195 124	65 041	150 931	44 193	
Véhicules	248 579	248 579	82 860	142 697	105 882	
Total	6 099 848	6 099 848	803 058	1 411 232	4 688 616	
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Matériel industriel	978 924	1 563 523	1 099 563	3 092 234		54 007
Matériel informatique	89 562	195 620	49 535	18 411		1 700
Matériels Divers	52 637	131 592	52 637	26 318		1 951
Véhicules	60 505	99 242	58 496	115 290		2 486
Total	1 181 628	1 989 977	1 260 231	3 252 253		60 144

9. INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF

9.1. Effectifs par catégorie

Répartition des effectifs par catégorie	
Catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	79
Cadres et ingénieurs	14
Total	93

-18°

Société par actions simplifiée au capital de 156.000 euros

Siège social : 13 chemin des chaudronniers 94310 Orly

R.C.S Créteil 480 571 280

(la « Société »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 11 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le onze juin,

SCUDERIA, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 13, Chemin des Chaudronniers Le Trou à Glaise, 94310 Orly, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 993 670 470, dûment représentée aux fins des présentes par son Président Monsieur Paolo Benassi,

Associée unique de la Société,

CONNAISSANCE PRISE :

- Du rapport du Président,
- Du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce,
- Du bilan, du compte de résultat et des annexes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Quitus au Président,
- Quitus au Directeur Général,
- Conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Approbation des dépenses et charges non déductibles des bénéfices visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

* * *

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes et du Président sur la situation et les comptes de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique,

donne à Monsieur Paolo BENASSI, Président, quitus pour sa gestion du 1^{er} décembre 2025 au 24 décembre 2025.

donne à la société SCUDERIA, Président, quitus pour sa gestion du 24 décembre 2025 au 31 décembre 2025.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique,

donne à la société Monsieur Paolo BENASSI, Directeur Général, quitus pour sa gestion du 24 décembre 2025 au 31 décembre 2025.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique,

connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes,

prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 alinéa 4 du Code de commerce, la Société ne comprenant qu'un seul associé, il doit être fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et ses dirigeants ou son associé unique. En outre, lorsque l'associé unique n'est pas dirigeant de la Société, les conventions de ce type conclues par le dirigeant sont soumises à son approbation.

approuve des conventions conclues relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, qui seront mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, constate qu'il existe des dépenses ou charges non déductibles des bénéfices au sens de l'article 39-4 du code général des impôts et en approuve le montant qui s'élève à 37.105 euros au titre d'amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles des bénéfices.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 2.239.831 euros,

décide de l'affecter comme suit :

- La somme de 2.707.496 euros est distribuée à l'associé unique, soit 1.735,57 euros environ pour chacune des 1.560 actions composant le capital social, prélevée comme suit :
 - A hauteur de 2.239.831 euros sur le bénéfice net comptable,
 - A hauteur de 467.665 sur le compte « *Report à nouveau* », portant ledit compte de 4.659.660 euros à 4.191.995 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2024	2.000.000		
31/12/2023	2.000.000		
31/12/2022	2.000.000		

SEPTIEME DECISION

L'Associé unique,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

* * *

Le présent acte est émis en un seul et unique exemplaire qui sera signé électroniquement par l'associé unique et sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social.

SCUDERIA

